

❖ Passeport :

Présenter les originaux plus photocopie des documents suivants :

• Pour les majeurs :

- Carte Nationale d'Identité (CNIE) en cours de validité **ou** récépissé de la demande de la CNIE ;
- Passeport actuel (en cas de renouvellement)* ;
- Justificatif de domicile ;
- Carte consulaire ;
- Carte de séjour ou tout document valant pièce d'Identité ;
- Deux photos d'identité identiques, récentes, sur fond clair (4 x 3 cm) ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

• Pour les mineurs de 12 ans et plus :

- Carte Nationale d'Identité (CNIE) du représentant légal de l'enfant mineur ;
- Carte Nationale d'Identité (CNIE) en cours de validité ou récépissé de la demande de la CNIE de l'enfant ;
- Passeport actuel (en cas de renouvellement)* ;
- Justificatif de domicile ;
- Carte consulaire ;
- Carte de séjour ou tout document valant pièce d'Identité ;
- Deux photos d'identité identiques, récentes, sur fond clair (4 x 3 cm) ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

• Pour les mineurs moins de 12 ans :

- Carte Nationale d'Identité (CNIE) du représentant légal de l'enfant mineur ;
- Justificatif de domicile ;
- Extrait d'acte de naissance **ou** présentation du Livret de Famille des parents + Copie de la page de l'intéressé et celles des parents ;
- Passeport actuel (en cas de renouvellement)* ;
- Carte consulaire ;
- Carte de séjour ou tout document valant pièce d'Identité ;
- Deux photos d'identité identiques, récentes, sur fond clair (4 x 3 cm) ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

(*) **Cas de perte** : Déclaration de perte (main courante) établie par l'intéressé ou son représentant légal auprès des autorités françaises compétentes.

➤ **Pour toute autre prestation, veuillez contacter le service du passeport**.**

(**) Vu l'affluence que connaît ce service, prière de privilégier le contact par **mail**

Tél : 02 38 24 92 34

E-mail : cgorleans.passeport@gmail.com

Contactez-nous :

Adresse :

Consulat Général du Royaume du Maroc
6 Avenue Claude Guillemin
45100 Orléans

Tél. : 02 38 24 92 31

Fax : 02 38 25 95 17

E-mail : contact@consulatmarocorleans.org *

Web : www.consulatmarocorleans.org

Suivez-nous sur :

 : @CGMaroc_Orleans

(*) **Demandez Rendez-vous par mail, pour tous les services.**



Consulat Général du
Royaume du Maroc à Orléans

القنصلية العامة للمملكة المغربية بأريانس

GUIDE DES PRESTATIONS CONSULAIRES

❖ Immatriculation :

Présenter les originaux plus photocopie des documents suivants :

- Passeport ;
- La Carte Nationale d'Identité (CNIE) ;
- Livret de famille marocain ou extrait d'acte de naissance ;
- La carte de séjour ou tout document valant pièce d'Identité ;
- Justifiant le domicile prouvant la résidence régulière dans la circonscription consulaire
- Attestation d'étude pour les étudiants ou de scolarité pour mineurs d'âge en plus d'un Document d'identité du tuteur légal ;
- Deux photos d'identité en couleur sur fond clair (4 x 3 cm) ;
- Remplir et signer la fiche d'immatriculation ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

➤ **Pour toute autre question, veuillez contacter le service du passeport*.**

(*) Vu l'affluence que connaît ce service, prière de privilégier le contact par **mail**

Tél : 02 38 24 92 34

E-mail : cgorleans.passeport@gmail.com

❖ Carte Nationale d'Identité (CNIE):

• Etablissement ou renouvellement de la CNIE :

- Attestation d'immatriculation consulaire (à retirer au Consulat) ;
- Présentation du Livret de Famille des parents (*Livret ancien model n'est pas accepté*) + Copie de la page de l'intéressé **ou** d'une copie intégrale du registre de l'état civil **ou** d'un extrait d'acte de naissance* délivré par le bureau d'état civil du lieu de naissance ;

***Le nom et le prénom de l'intéressé ainsi que les noms de ses parents doivent être rédigés en langue arabe et en caractères latins sur l'acte de naissance ou sur le livret de famille) ;**

- 4 photographies d'identité récentes de face et en couleur, sur fond clair, de format 3,5 cm * 4,5 cm, le visage et les oreilles découverts, sans lunettes sombres ;
- Le relevé des empreintes digitales effectué sur place. ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

• Fiche Anthropométrique:

- Carte Nationale d'Identité (CNIE) du déclarant + copie;
- Carte d'immatriculation consulaire + copie ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités

➤ Pour toute autre question, veuillez contacter le service CNIE**.

(**) Vu l'affluence que connaît ce service, prière de privilégier le contact par **mail**

Tél : 02 38 24 92 39

E-mail : cgorleans.cnie@gmail.com

❖ Validation du mariage civil ¹ :

(1) Mariage* contracté en présence de deux témoins hommes musulmans :

*un des deux parties au moins devra être résidant dans la circonscription de ce Consulat Général.

- Copie intégrale de mariage récente ;
- Carte Nationale d'Identité (CNIE) des deux époux + copie ;
- Carte d'identité française ou Titre de séjour des deux époux + copie ;
- Extrait d'acte de naissance des deux époux délivré par l'officier d'état civil marocain compétant ou l'officier d'état civil du lieu de naissance pour l'époux ou l'épouse de nationalité étrangère ;
- Acte de conversion à l'Islam pour l'**époux** étranger non musulman ;
- Copie de la Carte Nationale d'Identité des deux témoins ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

➤ Pour toute autre demande, veuillez contacter le service notarial : cgo.notarial@gmail.com

❖ Validation du mariage civil ² :

(2) Mariage* contracté sans présence de deux témoins hommes musulmans :

*un des deux parties au moins devra être résidant dans la circonscription de ce Consulat Général.

La présence des deux parties accompagnées de deux témoins hommes musulmans au siège de ce Consulat Général est obligatoire.

- Copie intégrale de mariage récente ;
- Carte Nationale d'Identité (CNIE) des deux époux + copie ;
- Carte d'identité française ou Titre de séjour des deux époux + copie ;
- Extrait d'acte de naissance des deux époux délivré par l'officier d'état civil marocain compétant ou l'officier d'état civil du lieu de naissance pour l'époux ou l'épouse de nationalité étrangère ;
- Acte de conversion à l'Islam pour l'**époux** étranger non musulman ;
- Carte Nationale d'Identité des deux témoins ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

➤ Pour toute autre demande, veuillez contacter le service notarial : cgo.notarial@gmail.com

❖ Etat civil :

• Transcription de naissance :

- Livret de famille marocain ;
- Copie intégrale de naissance de l'enfant délivrée par l'autorité locale compétente datée **de moins de 3 mois** ;
- Extrait d'acte de naissance de la mère de l'enfant si elle ne figure pas sur le livret de famille marocain (*pour le Livret ancien modèle*) ;
- Acte de mariage (**Original + Copie**) ;
- Carte Nationale d'Identité (CNIE) du déclarant (pièce d'Identité pour les étrangers) ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

• Déclaration d'un décès :

- Copie intégrale de décès délivrée par l'autorité compétente ;
- Livret de famille marocain **ou** Extrait d'acte de naissance du défunt ;
- Passeport et CNIE du défunt ;
- Carte Nationale d'Identité (CNIE) du déclarant.

➔ Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant : www.alhalalimadania.ma

➤ Pour toute autre prestation, veuillez contacter le service d'état civil*.

(*) Vu l'affluence que connaît ce service, prière de privilégier le contact par **mail**

Tél : 02 38 24 92 32

E-mail : cgorleans.etatcivil@gmail.com

❖ Légalisation et certification conforme :

• Légalisation de signature sur procurations ou sur déclarations diverses :

- Carte d'immatriculation Consulaire de l'intéressé(e) ou passeport pour le visiteur ;
- Carte d'Identité Nationale de l'intéressé(e) en cours de validité ;
- Déclaration ou Procuration à légaliser (**à signer devant l'agent consulaire**) ;
- Droits de chancellerie et frais d'actes et formalités.

• Certification conforme à l'original :

N.B : la certification conforme à l'original des documents établis par les administrations françaises devra se faire auprès des mairies de résidence.

- Le document original + copie ;

❖ Visa :

• Visa (Catégorie : Tourisme / visite familiale) :

- Formulaire de demande de visa d'entrée au Maroc (à télécharger sur le site du Consulat), rempli soigneusement, en caractères latins majuscules ;
- 2 photos d'identité en couleur sur fond blanc (4 x 3 cm) récentes montrant clairement les traits du visage ;
- Carte de séjour portant adresse relevant de la circonscription consulaire de ce Consulat Général + copie (recto verso) ;
- Passeport d'une validité supérieure à 90 jours + copie (page(s) indiquant l'identité et la validité) ;
- Titre de transport aller-retour avec réservation ferme ;
- Réservation dans un hôtel ou attestation d'hébergement dument légalisée par les autorités marocaines compétentes ;
- Relevés bancaires des trois (03) derniers mois ou attestation de prise en charge dument légalisée en cas de visite familiale, comportant garantie de prise en charge des frais des soins médicaux et de rapatriement éventuel ;
- Une attestation d'assurance couvrant les soins médicaux et de rapatriement éventuels durant la période de séjour au Royaume du Maroc.

N.B : le dépôt des demandes de visas est fixé chaque jour entre **12H00** et **14H00**

➤ Pour toute autre demande, veuillez contacter le service social*.

(*) Vu l'affluence que connaît ce service, prière de privilégier le contact par **mail**

Tél : 02 38 24 92 38

E-mail : cgorleans.visa@gmail.com